

Le présent document est établi en application de l'article L 2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi NOTRE du 17 août 2015.

Il prévoit que « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

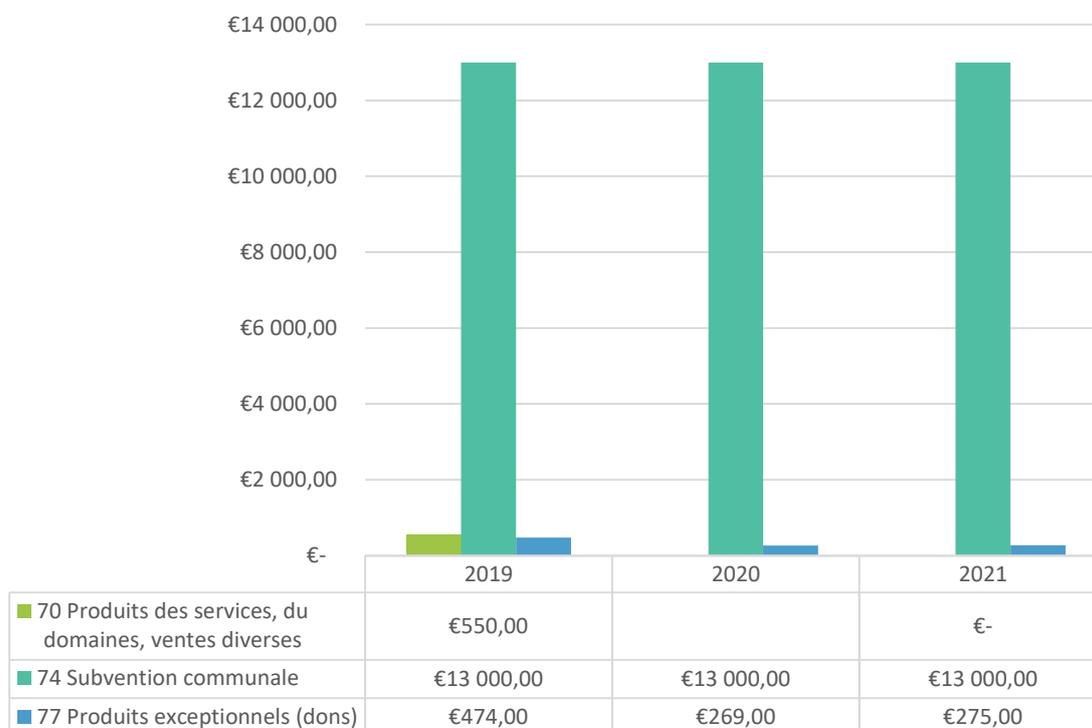
Il est disponible sur le portail internet de la Collectivité www.commune-montanay.fr

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Eléments de contexte :

L'exercice 2021 a une nouvelle fois été marqué par la pandémie de coronavirus. Localement, elle a occasionné l'annulation du repas de fin d'année dédiée aux aînés.

Recettes de fonctionnement (hors report 2020) : 13 275 € (2020 : 13 269 €)



Les recettes 2021 réalisées sont légèrement inférieures au budget prévisionnel car le repas des aînés n'a pas pu se tenir en raison des conditions sanitaires.

Dépenses de fonctionnement : 3 065.50 € (2020 : 7 181.21 €)



Les dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2020 car les colis des aînés 2021 n'ont pas pu être pris en charge sur l'exercice budgétaire 2021. Par ailleurs, le repas annuel de fin d'année a été annulé en raison des conditions sanitaires.

Les secours accordés ont été un peu plus importants que sur l'exercice précédent.

Evolution de la répartition des aides

	2021	2020	2019
Cantine	2	2	1
Frais obsèque	1	0	0
Prime assurance	0	0	1
Loyer	0	0	1
Périscolaire	0	0	1
Total des aides accordées	3	2	4

La section d'investissement

Elle constate le versement d'un prêt de 2 000 € remboursé sur 2021.

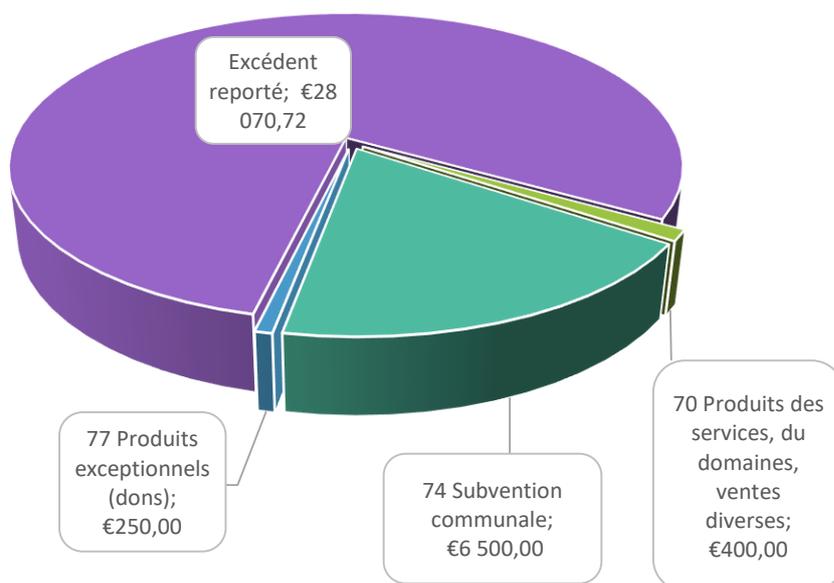
LE BUDGET PRIMITIF 2022

Eléments de contexte :

Une partie de l'année 2022 devrait encore être impactée par la pandémie. Le Conseil d'Administration maintient son volume d'aides et programme la réalisation du repas des aînés de fin d'année.

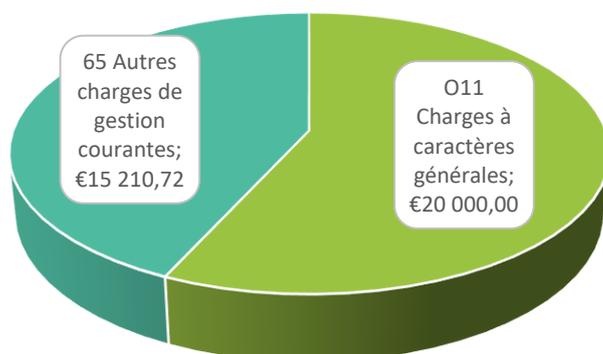
La section de fonctionnement s'établit à 35 220.72 €

Les recettes



La subvention communale a été réduite de moitié compte tenu du solde de clôture 2021. S'il y avait des besoins dans l'année, elle pourrait être augmentée.

Les dépenses



Les prévisions sont supérieures sur le chapitre 65 aux réalisations 2021 car le Conseil d'Administration souhaite maintenir les aides apportées aux jeunes et aux personnes en situation de fragilité ou de précarité.

Le CCAS de Montanay n'a souscrit aucun emprunt et n'emploie aucun agent.

Le Président,
Gilbert SUCHET